Objet : réunion avec Jean Charles VIGILENTI « Chef du Service de la Police Municipale »

Participants du bureau du CIL :
Mr Yvan HERJEAN
Mr Philippe AUBIN

Ordre du jour / objectifs :

- Faire un point sur le traitement des actions de sécurité de la police municipale sur le secteur du Mont des Oiseaux ;
- Inventaire des motifs classiques des réclamations des résidents ;
- Evaluation des en cours et des délais de réactions de la police municipale.

Cette réunion s'est déroulée dans des conditions excellentes et dans un climat constructif. Nous avons prévu de refaire un point en fin d'année 2024.
Le Chef de la Police Municipale de Hyères est en fonction depuis deux ans et nous a confirmé son besoin d'avoir un lien fort avec tous les CIL mais ce n'est pas le cas actuellement.

Il nous propose d'organiser une réunion d'information sur :

- Les bonnes pratiques de sécurité informatiques, bancaires et internet, etc.… ;
- L'attitude à avoir lors d'une agression physique et les bons réflexes ;
- La démarche à faire pour un cambriolage.

Cette réunion peut durer 1h30 et la Police Municipale abordera tous les sujets de sécurités qui nous concernent.
Concernant la sécurité d'une façon générale et sur les conseils de Chef de la Police Municipale nous avons pris contact avec **la Capitaine DESCHAMPS de la Police Nationale**.
Un rendez-vous est programmé semaines 12 ou 13.

A ce jour, les effectifs de la Police Municipale sont constitués de 100 agents répartis de la manière suivante :
70 policiers municipaux,
10 ASVP,
11 opérateurs vidéo,
3 agents affectés à la fourrière animale,
4 adjoints administratifs,
2 agents polyvalents.

Les agents de la Police municipale assurent la sécurité des biens et des personnes 24h/24 :
3 brigades de jour
2 brigades de nuit
2 brigades motorisées
2 agents en poste sur l'Ile de Porquerolles toute l'année
1 agent en poste sur l'Ile du Levant toute l'année.

Un médiateur est chargé de la gestion des conflits de voisinage, mais aussi de la gestion de la fourrière animale (permis de détention de chiens dangereux, captures de chiens errants et tous autres animaux).

Résumé des points traités :

La police municipale exerce ses fonctions au plus près de la population. Les agents territoriaux qui exercent en tant que policiers municipaux ont pour principale mission la prévention et le maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique.

Les missions de police judiciaire :

- Faire respecter des arrêtés pris par le maire et rédiger des procès-verbaux de contravention le cas échéant ;
- Verbaliser les propriétaires de chiens dangereux et sonores par leurs aboiements qui ne respectent pas la loi ;
- Verbaliser en cas de constatation d'incivilités telles que dépôt d'ordures dans la natures, tapages nocturnes, animaux dangereux en liberté ect….

La police administrative a un but préventif.

INSCRIPTION AU SYSTÈME D'ALERTE

Pour vous inscrire et accéder au formulaire en ligne sur le site de la Mairie de Hyères .

Près de 2 900 Hyérois se sont déjà inscrits à ce système d'alerte.

ACTIONS à faire au niveau CIL :
Identifier le nombre d'inscription de notre secteur ;
Refaire une campagne sur cet outil sur notre prochaine communication en juin 2024

Remettre un référent Police Municipal sur notre secteur :

LE Chef de la Police municipale nous a confirmé que les référents n'étaient plus d'actualité à la vue des effectifs et des nouvelles missions de sécurité de la ville de HYERES.

La solution est la suivante :
Des patrouilles proches de votre quotidien
La police municipale hyéroise se veut avant tout préventive et de proximité. Elle augmente sa présence sur le terrain pour couvrir l'ensemble du territoire communal.

Ses fonctionnaires sont des agents de police judiciaire adjoints. Ils exécutent, dans la limite de leurs attributions, les tâches relevant de la compétence du maire et que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.
Au quotidien, le respect des arrêtés du maire et le traitement des appels d'urgence restent parmi leurs actions prioritaires.
Autre spécificité de la police hyéroise : l'existence d'une brigade de nuit composée de 14 volontaires. Ceux-ci n'assurent que le service de nuit. Cela leur permet de disposer d'une meilleure connaissance de l'activité nocturne de la ville.

Assurer la protection de vos biens

L'opération "**Tranquillité vacances**" permet aux administrés qui le souhaitent, de signaler toute absence prolongée afin que leur domicile bénéficie des rondes de surveillance de la Police Municipale.
Pour permettre aux Hyérois de partir l'esprit tranquille, la Police municipale leur propose de bénéficier du dispositif « Tranquillité vacances » gratuitement.

En cas d'absence, il suffit aux habitants de la ville de télécharger le formulaire où figureront les informations nécessaires à la surveillance et de le ramener à l'accueil de la Police municipale, en bas de l'avenue Gambetta, aux heures ouvrables (8h00-12h00 et 14h00-17h30).
Le dispositif est mis en place à partir de 7 jours de vacances jusqu'au 3 semaines consécutifs maximum. Il est utilisable 4 fois par an maximum.
Pendant la période concernée, à des dates et horaires aléatoires et dans le cadre de leurs patrouilles habituelles, les policiers municipaux assureront de fréquents passages aux abords du domicile signalé, pour en vérifier issues et clôtures.
En cas de retour prématuré, pensez à en informer la Police municipale.
Renseignements (avant inscriptions en personne) : tél. 04 94 65 02 39

Le formulaire d'inscription est à déposer à l'accueil de la Police Municipale.
Ce formulaire est à téléchargé du **site de la Mairie de Hyères – Service public – Sécurité prévention – Police Municipal _ tranquillité vacances**

Numéros d'urgences :

- Police Nationale

Tél. : **17**

- Police Municipale

Tél. : **04.94.65.02.39**

- Sapeurs-Pompiers

Tél. : **18**

- Urgences électricité (Enedis)

Tél : **09.72.67.50.83**

- SAMU 83

Tél. : **15 ou 04 94 61 61 15**

- Hôpital

Tél. : **04 94 00 24 00**

- S.O.S. Médecin

Tél. : **04 94 14 33 33**

- Service sécurité civile

Tél. : **04.94.00.82.14**

CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION (pour information)

La commune d'Hyères dispose d'un Conseil local sécurité et prévention de la délinquance. (CLSPD). Il constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Ainsi, le CLSPD favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés.

Le CLSPD est présidé par le Maire. Le Préfet, le Procureur de la République et le Président du Conseil départemental du Var en sont membres de droit ;

Il comprend également :
le Président de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée
le Président de la région PACA le Directeur départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
le Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports
le Directeur du Centre d'Action Educative de Toulon, représentant le Directeur départemental de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Var l'Inspecteur d'Académie
Le chef de la circonscription de Sécurité publique de Hyères
Le responsable local des bailleurs sociaux Var Habitat et Logis Familial Varois
Le responsable local du transporteur SODETRAV Le référent local de la Caisse d'Allocations Familiales du Var
Le Directeur de l'Association de Prévention Spécialisée Club des Jeunes

Le conseil se réunit à l'initiative de son président au moins une fois par an et de droit à la demande du Préfet ou de la majorité de ses membres.

De cette instance, ont déjà découlé à Hyères un certain nombre d'actions telles que :

Les actions de sensibilisation et de prévention auprès des personnes âgés

SAUVEGARDE DES POPULATIONS

Le document destiné à gérer au mieux une crise au niveau communal est le Plan Communal de Sauvegarde.
Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan communal de sauvegarde détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population.
Le PCS permet d'anticiper les risques en coordonnant les moyens et les services, de sauvegarder des vies humaines, de réduire les atteintes aux biens et de protéger l'environnement.
Afin de pouvoir réagir au mieux en cas de crise, il convient tout d'abord de répertorier les risques présents sur la commune (naturels et technologiques). Pour ce faire, le Maire s'appuie sur les documents existants notamment le Dossier départemental des risques majeurs.

RISQUES NATURELS :
- ► Feu de forêt
- ► Inondation
- ► Mouvement de terrain
- ► Chutes de neiges abondantes

RISQUES TECHNOLOGIQUES :
- ► Accident industriel
- ► Transport de matières dangereuses
- ► Accident chimique
- ► Accident nucléaire (nuage toxique)
- ► Pollution maritime

Hyères-Risques

Disponible, gratuitement

Une application pour être informé, en temps réel, avec cartographie à l'appui, des risques, problèmes, accidents, voies interdites à la circulation, etc. survenus sur le territoire communal. L'application comporte également :

- Un lien direct vers Vigicrues, avec la hauteur du Gapeau en direct au niveau de Sainte-Eulalie et
- Des consignes à respecter face aux risques : d'incendie, de crues, de transport de matières dangereuses, de neige ou de canicule
- La cartographie des vigilances de Météo France

DEVENEZ VOISINS VIGILANTS ET SOLIDAIRES

PRÉVENIR – SÉCURISER Sécurité et tranquillité

Le développement de rapports de voisinage est un facteur important de la lutte contre les cambriolages, les démarchages abusifs et les escroqueries.

Créez des liens d'entraide

L'attention de chacun dans son quartier peut aider à prévenir l'action des malfaiteurs et faciliter l'intervention de la police. La Ville vous invite ainsi à vous inscrire au dispositif « Voisins vigilants et solidaires ». L'interface donne la possibilité d'entrer en relation avec une communauté de voisins également inscrits. Chacun peut communiquer aux autres ses dates d'absence, son numéro de téléphone en cas d'urgence, le nom des personnes autorisées à entrer sur sa propriété… Sa mise en place est l'occasion d'échanger des conseils en matière d'alarme ou de précautions en cas d'absence. Elle permet ainsi à chacun de partir en vacances plus sereinement et aux personnes seules ou fragiles de se sentir entourées. Le dispositif Voisins Vigilants rétablit confiance et sérénité.

Facilitez l'intervention des forces de l'ordre

Les rôdeurs ou escrocs repérés par les habitants sont signalés à la police nationale par un référent, par le lanceur d'alerte, ou par la Ville. Les forces de l'ordre peuvent ainsi intervenir avec efficience par le biais de contrôles ciblés. Par ailleurs, la Ville diffuse des informations utiles via l'interface : signalements partagés par d'autres quartiers, annonces de travaux, alertes météo… permettant de préserver la tranquillité des habitants.